



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 60519

Texte de la question

M. André Aschieri appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la multiplication des risques professionnels. Une liste compréhensible et complète de tous les sites où se sont produites des maladies professionnelles reconnues par la sécurité sociale, permettrait, si elle était établie de rendre accessible à tous ces informations et de faciliter la prévention. Enfin, il lui demande si elle envisage de généraliser la procédure consistant à élaborer une cartographie du risque industriel de façon qu'aucun médecin ne puisse ignorer le risque professionnel, et, dans ce cas, s'il ne serait pas opportun d'inscrire ces réseaux santé-travail dans les priorités du comité national de gestion du fonds d'aide à la qualité des soins de ville.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60519

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2548